Image not found or type unknown

Cession de fonds de commerce : modalités de paiement du prix

Fiche pratique publié le **26/01/2016**, vu **1208 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La fixation du prix est laissée à l'entière liberté des parties.

Le prix n’a pas l'obligation d'être déterminé précisément dans l'acte de cession du fonds de commerce mais doit au minimum être déterminable.

Lorsque le prix n'est pas déterminé dans l'acte de cession du fonds de commerce, il faut au moins que les modalités de calcul y soient définitivement précisées : participation aux bénéfices, clause d'échelle mobile, rente viagère...

Pour en savoir plus : http://www.assistant-juridique.fr/cession_fonds_commerce_paiement_prix.jsp

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés